



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 janvier 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 38

Convocation du Conseil Municipal :
le 16 janvier 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 janvier 2006

**Pôle Sports - Délibération de principe - Orientations du projet et
lancement de consultations pour les études complémentaires**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève RIZZI, M. Michel GENDREAU, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, M. Dominique GUIBERT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 janvier 2006

DELIBERATION D20060043

AMERU

**Pôle Sports - Délibération de principe - Orientations du projet et
lancement de consultations pour les études complémentaires**

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Lors du Comité de Pilotage du Pôle Sports qui s'est déroulé le 17 novembre 2005, la Ville de Niort et ses partenaires (Etat, Région, Département, CAN) ont acté les nouvelles orientations que le maître d'ouvrage souhaite donner au projet pour la période 2006-2008 :

1°. L'opportunité d'un Pôle de Compétitivité Sport en Poitou-Charentes :

La mise en réseau des acteurs régionaux dans le cadre du Pôle Sports de Niort a fait émerger l'opportunité d'obtenir un label pôle de compétitivité en Région Poitou-Charentes sur les thèmes recherche et formation dans le sport loisirs.

Aussi, lors du dernier Comité de Pilotage, les partenaires ont soutenu le principe d'un rattachement au pôle de compétitivité sport - loisirs déjà existant en régions Rhône Alpes / Aquitaine. En effet, le territoire de Rhône Alpes fort de ses industriels de renom international dans le secteur sportif comporte néanmoins des faiblesses dans les domaines de la recherche et de la formation. Or, il s'avère que ces domaines sont largement présents et ont fait leurs preuves en Poitou-Charentes.

Pour renforcer ses compétences en matière d'expérimentation, le pôle de compétitivité Rhône Alpes / Aquitaine a déjà sollicité dernièrement le CRITT de Châtelleraut. Parallèlement, dans le cadre du deuxième appel à candidature des pôles de compétitivité lancé le 18 novembre 2005, le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative s'est tourné vers les acteurs régionaux de la recherche pour initier un pôle de compétitivité dans le domaine des sports loisirs en Poitou-Charentes.

Fort de ces compétences régionales et de l'opportunité offerte à la région Poitou-Charentes, les collectivités locales du territoire niortais (Ville de Niort, CAN, Conseil Général 79) ont décidé de co-signer un courrier adressé à la Présidente du Conseil Régional Poitou-Charentes pour lui demander de porter en tant que maître d'ouvrage légitime, auprès des instances compétentes, cette candidature de labellisation de pôle de compétitivité en Poitou-Charentes en vue d'un rattachement au pôle de compétitivité existant en Rhône Alpes / Aquitaine. Ces informations sont essentielles à la réussite et au rayonnement économique interrégional du Pôle Sports et du territoire souhaités dans le cadre du Contrat de Plan.

2°. Une réalisation phasée et optimisée du Pôle Sports :

Le Club des Chamois Niortais évolue depuis le début de la saison de football 2005-2006 en championnat national. Cette situation peu favorable met en suspend le statut professionnel du Club ce qui n'est pas sans conséquence sur les finances de la structure, sur sa capacité à assumer le fonctionnement d'un nouveau stade et sur la pérennité de son centre de formation. Aussi, dans ce contexte, il est apparu raisonnable de reporter le projet de stade au delà de la durée du Contrat de Plan actuel soit jusqu'en 2009.

Dans cette logique, un nouveau scénario de réalisation du Pôle Sports pour les années 2006-2008, d'un montant global estimé à 20,4 M€ HT, a fait l'objet d'un accord collectif :

Halle des sports / Espace acrobatique	Centre de développement du sport et services annexes	Maison des loisirs et du tourisme sportif	1 ^{ers} aménagements de la Z.A.C.
- 1 salle omnisports événementielles de 3000 places - 1 salle de pratiques acrobatiques - un parcours de vertige extérieur - une plaine de jeux - un simulateur de chute libre (<i>maîtrise d'ouvrage privée</i>) - la valorisation foncière de l'équipement	- 1 module de construction comprenant l'accueil général du pôle avec espace de convivialité, un centre de formation, des locaux de transferts de recherche, un espace de logistique générale - 1 module de construction comprenant les services fonctionnels initialement prévus dans le stade : gardien, salle de musculation et de balnéothérapie, salon d'honneur, office traiteur, locaux d'entretien...) - la valorisation foncière de l'équipement	- 1 équipement pour le développement des sports loisirs dans les pavillons du site de Pré Leroy	- les giratoires de l'avenue de Limoges (entrée de ville) - la voie secondaire de desserte du pôle - l'espace public et les premiers aménagements paysagers - 800 places de stationnement

Sur cette base et à l'issue des échanges avec les partenaires, un nouveau plan de financement a également pu être esquissé pour la période 2006-2008 :

- Etat : 3,05 M€

- Région : 4,57 M€
- Département : de 2,1 M€
- Ville de Niort : de 10,68 M€

3°). Le lancement d'études complémentaires :

Aujourd'hui, si certains équipements sont bien engagés dans leur phase pré-opérationnelle, d'autres nécessitent des études préalables. C'est le cas du deuxième module de construction pour l'accueil des services annexes, et de la réalisation du parcours de vertige extérieur et de la plaine de jeux.

En effet, dans un premier temps, le report du stade implique la non réalisation immédiate de services annexes nécessaires au fonctionnement du Pôle Sports qui étaient initialement prévu dans le stade. Il s'agit notamment des fonctionnalités suivantes qui pourraient prendre place dans un 2^{ème} module de construction du centre de développement du sport :

- l'espace de remise en forme musculaire afin d'offrir un produit sportif complet aux utilisateurs de la halle des sports et de l'espace acrobatique ;
- l'espace réceptif afin d'accueillir les réceptions avant et après les événements sportifs ;
- l'espace gardiennage afin de loger le gardien du site et de ses équipements ;
- les espaces de rangement et locaux techniques afin de participer au bon fonctionnement des équipements.

Pour répondre à cela, il convient de lancer une étude de programmation permettant de définir précisément les exigences techniques et financières de ces services annexes.

Dans un second temps, afin de structurer l'espace du Pôle Sports et d'offrir une offre de loisirs complémentaires, les partenaires ont acté la réalisation, dès la première phase du projet, du parcours de vertige extérieur et de la plaine de jeux.

Pour le parcours de vertige, le principe fondateur est de créer un parcours de hauteur novateur, accessible au grand public comme aux sportifs ou aux chercheurs, s'appuyant sur les équipements sportifs et notamment sur la halle des sports / espace acrobatique.

La plaine de jeux quant à elle doit pouvoir offrir un espace ouvert, paysager, permettant à tous de pratiquer des sports loisirs de plein air.

Ces deux entités nécessitent pour la rédaction d'un programme fonctionnel, la définition des performances à satisfaire. Pour cela, la procédure du dialogue compétitif semble la mieux adaptée puisqu'elle permet, pour des marchés demandant des performances complexes et une haute technicité tel que celui-ci, de définir en collaboration avec le futur maître d'œuvre les exigences techniques du programme.

C'est pourquoi, il convient de lancer une procédure de dialogue compétitif, conformément aux articles 36 et 67 du Code des Marchés Publics pour ces opérations.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les orientations 2006-2008 du projet Pôle Sports ;
- approuver le lancement d'une consultation pour une étude de programmation en vue de la réalisation d'un 2^{ème} module de construction du centre de développement du sport pour l'implantation des services annexes ;
- approuver le lancement d'une procédure de dialogue compétitif pour la réalisation du parcours de vertige et de la plaine de jeux ;
- imputer les dépenses sur le Chapitre 43003001, Fonction 400, Compte 2031.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	31
Contre :	0
Abstention :	7
Non participé :	0
Excusé :	7

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
 L'Adjoint au Maire

